

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2017876	Date d'inspection Le 12 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, des compétences et formation ainsi que de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements). Discussion avec l'administratrice, les structures de jeu ont la surface protectrice nécessaire selon le manuel du fabricant.
Les enfants d'âge scolaire sont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2024

Date

original signé par
Isabelle Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2024

Date